

# Concours

## Gagnez un vol en ballon pour deux personnes

**Voir le paysage d'en haut. «VisanaFORUM» tire au sort un vol en ballon pour deux personnes, à bord de la montgolfière de MediService. Participez au tirage au sort, et envollez-vous.**



A l'occasion de ses dix ans d'existence, la pharmacie spécialisée MediService, auprès de laquelle les assurés Visana bénéficient de conditions particulières (voir en page 14), a fait faire un ballon MediService par l'entreprise aéronautique Balloon Air SA. Andy Hunziker, le gérant de cette dernière, est un des pilotes de ballons à air chaud et à gaz les plus expérimentés de Suisse. Il effectue régulièrement des vols en ballon avec celui de MediService.

Tentez votre chance et participez au tirage au sort via le coupon ou sous [www.visana.ch](http://www.visana.ch). Peut-être gagnerez-vous un bon pour deux personnes, pour un vol avec le ballon Medi-Service? Bonne chance!

### Coupon de participation

J'aimerais gagner un vol en ballon pour deux personnes.

Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Rue, n° \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Découper le coupon, le coller sur une carte postale et l'envoyer jusqu'au 28 novembre 2008 à: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. La voie juridique est exclue. Les prix ne peuvent pas être remis en espèces.

**Acouphène**  
Un compagnon  
encombrant

Page 8

**Visana Club**  
Eiger, Mönch et  
autres offres top

Page 12

**Trix Heberlein**  
Entretien avec  
la présidente de  
Swisstransplant

Page 22

Davantage pour vous

**visana**club

## Sommaire

- 3 Esprits partagés au sujet de la vaccination
- 5 Pour que l'assurance d'indemnités journalières soit payante
- 6 Voyager sans stress – protection juridique à l'étranger
- 8 Acouphène – un compagnon encombrant
- 10 «Parfois, je cherche une aiguille dans une botte de foin»
- 12 Visana Club – les offres d'hiver
- 14 MediService – remise de médicaments simple et bon marché
- 15 Payer moins, grâce aux réductions de primes
- 19 Avez-vous droit à des prestations complémentaires?
- 20 Informations diverses
- 22 Entretien avec Trix Heberlein, présidente de Swisstransplant
- 24 Concours

## Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Au cours de la discussion autour de la hauteur des primes, trois aspects sont souvent occultés: d'une part, le fait que cela couvre un risque. D'autre part, que notre système de la santé est un important facteur de l'économie politique qui assure un très grand nombre de postes de travail. Et troisièmement, la population est très satisfaite de notre système de santé.

Cela ressort également du récent sondage représentatif «sondage santé». Ses résultats montrent que la majorité de la population suisse apprécie notre système d'assurance-maladie. La solidarité entre les personnes en bonne santé et les malades comme entre les pauvres et les riches est également estimée. Selon les résultats du sondage, la majorité souhaite plus de responsabilité individuelle et est ouverte pour des réformes de la politique de la santé.

Elles sont inévitables. Car au cours de cette année, les coûts de notre santé publique ont à nouveau nettement augmenté. La spirale des coûts continue malheureusement à nouveau à évoluer vers le haut. Cette évolution montre que les problèmes ne sont pas encore tous réglés. En raison du développement démographique et du progrès de la médecine et de la pharmacie, il n'y aura jamais une réduction des coûts de la santé. Car nous vieillissons tous et nous voulons que cela se fasse dans la bonne santé. Nous voulons tous profiter des progrès médicaux et pharmaceutiques quand nous sommes malades. Mais la hausse des coûts de la santé ne devrait pas être beaucoup plus importante que celle du renchérissement général. C'est pourquoi il reste du pain sur la planche en ce qui concerne notre politique de la santé.

Il est encore un peu tôt, mais Noël et Nouvel-An approchent. C'est la dernière édition de «VisanaFORUM» pour cette année. Nous saisissons donc l'occasion pour vous remercier de votre fidélité à Visana et pour vous souhaiter de paisibles jours de fête, une bonne année et surtout, une bonne santé.

**Albrecht Rychen**  
Président du conseil  
d'administration

**Peter Fischer**  
Président de la direction



**Impressum:** VisanaFORUM est le journal des affiliés de l'assurance-maladie Visana. Il paraît quatre fois par année.  
**Rédaction:** Stephan Fischer, David Roten, Peter Rüegg, Urs Schmid. **Adresse:** VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. **Fax:** 031 357 99 32. **E-mail:** [forum@visana.ch](mailto:forum@visana.ch). **Mise en page:** Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Hittnau. **Impression:** Weber Benteli AG, Brugg. **Internet:** [www.visana.ch](http://www.visana.ch)

**Changements d'adresse:** si l'adresse est incorrecte ou si vous recevez par erreur plusieurs exemplaires de VisanaFORUM, veuillez en informer votre agence Visana (vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone sur votre police).

# Esprits partagés au sujet de la vaccination

**La décision revient aux parents. Les avis divergent sur la question de la vaccination des enfants. Il se trouve que des maladies telles que la rougeole ont recommencé à gagner du terrain dans notre pays, alors qu'une vaccination résolue permettrait de les enrayer efficacement.**

Depuis novembre 2006, les cas de rougeole font régulièrement la une des journaux. La presse populaire n'a pas manqué, comme à son habitude, de trouver des titres accrocheurs: «La Suisse, pays de la rougeole», «La rougeole contre-attaque» et «Epidémie de rougeole: vaccin recommandé». L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) parle lui aussi d'une menace d'épidémie et recommande aux parents de faire vacciner leurs enfants. Le taux de vaccination des enfants en bas âge contre la rougeole est de 86 % en Suisse, et donc largement inférieur à l'objectif visé de 95 %.

### Se faire vacciner pour se protéger

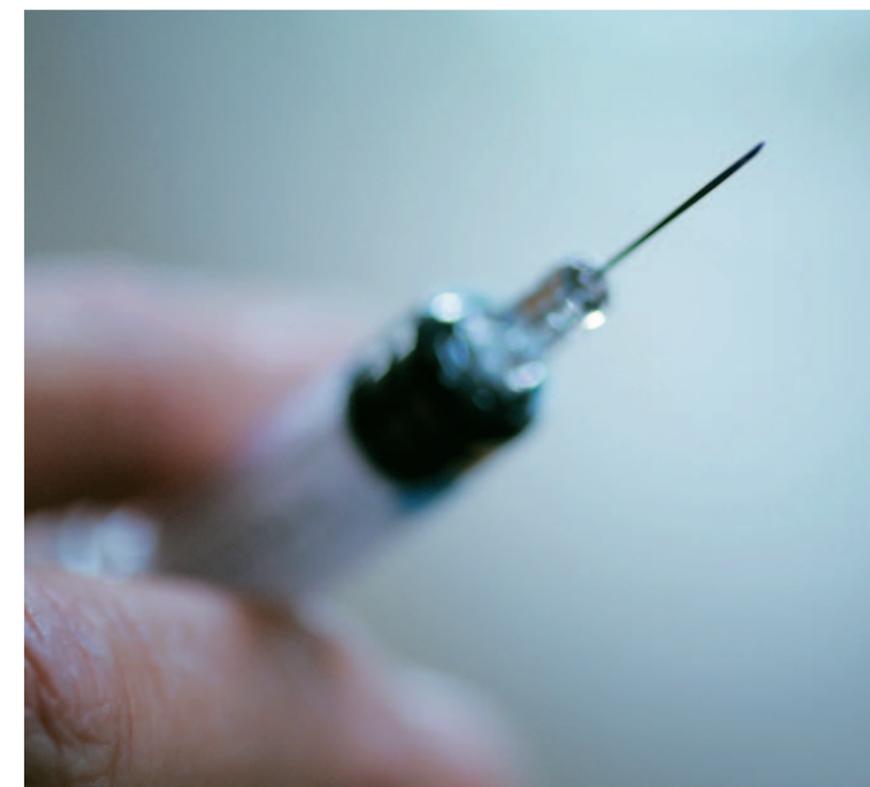
La vaccination est une mesure de prévention contre toute une série de maladies infectieuses telles que la rougeole, la rubéole, la paralysie infantile ou la poliomyélite. Elle apprend à notre système immunitaire à se défendre contre des assaillants (les «antigènes») au moyen de substances sécrétées par l'organisme lui-même (les «anticorps»). C'est pourquoi elle offre deux possibilités d'utilisation.

Dans le cas de la vaccination active, le vaccin est introduit dans le corps sous la forme d'agents pathogènes

affaiblis ou tués. Le système immunitaire doit ensuite former des anticorps, ce qui entraîne une protection (immunité) contre la maladie correspondante. Lors de la vaccination passive, un sérum thérapeutique est injecté, qui contient déjà les anticorps spécifiques contre l'agent pathogène concerné.

### Large soutien

De nombreux parents sont critiques à l'égard des vaccins. Ils redoutent des effets secondaires indésirables. Le



soupçon selon lequel les principes actifs combinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) peuvent générer des maladies de l'appareil digestif est toutefois réfuté scientifiquement. De plus, les vaccins de routine ne contiennent plus de mercure comme additif. C'est pourquoi la plupart des spécialistes apportent leur soutien sans réserve à la vaccination.

La responsabilité de vacciner ou non les enfants n'est assumée ni par les médecins, ni par les assurances-maladie. Cette décision revient aux parents et à eux seuls. Afin de faciliter leur choix, l'OFSP émet chaque année des recommandations sur les vaccins judicieux et adéquats selon les dernières découvertes scientifiques. Le vaccin ROR est l'un de ceux vivement conseillés, car la rougeole, tout particulièrement, n'est absolument pas une maladie banale.

#### Visana soutient les recommandations en matière de vaccination

En tant qu'assureur-maladie de tout premier plan, Visana approuve de façon inconditionnelle les recommandations en matière de vaccination

de l'OFSP et de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), comme le confirme le docteur Arthur Krähenbühl, directeur du service de médecin-conseil de Visana.

**Stephan Fischer**

Communication d'entreprise

#### Le trio ROR

Rougeole, oreillons et rubéole (ROR) sont des maladies très contagieuses. Les virus sont transmis par la toux et les éternuements. Une personne non vaccinée finira tôt ou tard par être contaminée. La rougeole se manifeste d'abord comme un rhume, suivi d'une toux et de fièvre. Des taches rouges apparaissent ensuite sur l'ensemble du corps. Les complications possibles de la rougeole sont la pneumonie ou l'encéphalite. Le risque de contracter la maladie existe à partir de quatre à six mois, car à cette période, le nourrisson cesse d'être protégé par les anticorps de sa mère. Les frais de vaccination ROR sont pris en charge dans le cadre de l'assurance de base. Le vaccin contre la rougeole est conseillé dans le monde entier. Pour de plus amples informations sur le thème de la vaccination: [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

#### Que prend en charge Visana?

L'assurance obligatoire des soins AOS (assurance de base) couvre les frais de diverses vaccinations préventives, notamment contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole pour les enfants et les adolescents jusqu'à 16 ans, ainsi que contre la diphtérie et le tétanos pour les adultes (tous les dix ans), le tétanos après une blessure, la «haemophilus influenzae» (bactérie provoquant la méningite) pour les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans et la grippe pour les personnes de plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie grave. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'AOS prend en charge le vaccin contre le cancer du col de l'utérus pour les jeunes filles âgées de 11 à 19 ans à condition qu'il soit effectué dans le cadre d'un programme de vaccination cantonal.

Dans le cadre de l'assurance complémentaire Traitements ambulatoires de Visana, une contribution est versée en cas de vaccination préventive à la veille d'un voyage. De plus, certaines vaccinations qui ne remplissent pas les conditions de prise en charge au titre de l'AOS peuvent être couvertes par l'assurance complémentaire. Exemple: une femme de 21 ans aimerait se faire vacciner contre le cancer du col de l'utérus (elle ne remplit pas le critère d'âge pour une prise en charge des coûts par l'AOS). Le vaccin contre la fièvre jaune peut également être cité à titre d'exemple. Pour de plus amples renseignements, ne manquez pas de contacter votre agence Visana.

# Pour que l'assurance d'indemnités journalières soit payante

**Annoncer suffisamment tôt l'incapacité de travail.** Lorsque l'on tombe malade ou est victime d'un accident, on ne pense souvent pas tout de suite à l'annoncer à son assurance d'indemnités journalières. Pourtant, une annonce précoce est importante. En s'annonçant trop tard, on risque de ne pas recevoir de prestations.

Philippe M. possède un commerce de peinture. Afin de ne pas être privé entièrement de salaire en cas d'incapacité de travail, il a conclu une assurance individuelle d'indemnités journalières auprès de Visana. Il a conclu il y a quelques années un contrat pour des indemnités journalières s'élevant à 30 francs, avec un délai d'attente de 30 jours.

#### Réaction tardive

Pas de chance: Philippe M. tombe malade. Son médecin lui atteste une incapacité de travail de trois mois. Après sa guérison, il se rappelle soudain qu'il a une assurance-maladie d'indemnités journalières et annonce son incapacité de travail à l'assureur.

Malheureusement, il n'a pas pensé qu'il lui faut annoncer toute incapacité de travail au plus tard une semaine après la fin du délai d'attente, puisque sinon l'assureur n'a plus l'obligation d'allouer des prestations (CGA 2003, article 3.10).

#### Etudier minutieusement les documents

Visana recommande à tous les assurés disposant de cette assurance individuelle d'indemnités journalières de relire les conditions générales d'assurance (CGA) et, si nécessaire, de vérifier si l'assurance est encore adaptée à leur situation personnelle. En cas de question, votre agence Visana vous renseigne volontiers.

Important: en cas de maladie ou d'accident, il ne faut pas attendre la fin du délai d'attente pour annoncer l'incapacité de travail à Visana. Ainsi, Visana peut entreprendre les démarches nécessaires à temps, si une maladie de longue durée semble se présenter. Une annonce précoce est toujours payante.

**Bruno Boschung**

Responsable Centre de prestations Indemnités journalières

#### Visana offre des assurances individuelles d'indemnités journalières selon la LAMal et la LCA

L'assurance d'indemnités journalières est une assurance facultative qui peut être conclue sous sa forme collective (beaucoup d'entreprises concluent cette assurance pour leurs collaborateurs) ou individuelle. Toute personne vivant ou travaillant en Suisse et ayant plus de 15 ans (mais moins de 65 ans) peut conclure une assurance individuelle d'indemnités journalières auprès d'un assureur-maladie. Elle aide à surmonter les périodes financièrement difficiles en cas de maladie (maternité aussi) et d'accident. Une assurance individuelle d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) est indiquée pour les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle. L'indemnité journalière maximale pouvant être assurée est de 30 francs par jour. Si vous souhaitez assurer une indemnité journalière plus élevée (jusqu'à 685 francs au maximum), vous pouvez conclure une assurance individuelle d'indemnités journalières selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Dans les deux cas, le délai d'attente (moment à partir duquel l'assurance verse une indemnité journalière) est convenu de manière individuelle. Plus il est long, plus la prime est basse. Pour en apprendre plus au sujet des assurances d'indemnités journalières: [www.visana.ch](http://www.visana.ch)



# Voyager sans stress

**Protection juridique à l'étranger. Saviez-vous que l'assurance de voyage Vacanza comprenait une assurance de protection juridique à l'étranger? Que ce soit pour les litiges avec l'agence de voyage ou pour les problèmes avec la location d'une voiture, avec Vacanza, vous obtenez gain de cause, quand vous êtes dans votre bon droit.**

Lorsque vous prenez des vacances, c'est surtout pour vous reposer. Et si vous vous trouvez mêlée à un accident, au volant d'une voiture louée? Ou si vous êtes blessé par une tierce personne, au cours d'une excursion à vélo?

### Vacanza vous aide

Afin de régler un sinistre survenu à l'étranger, les voyageurs disposent généralement de trop peu d'informations quant à la situation juridique. A cela viennent peut-être s'ajouter de mauvaises connaissances de la langue, et voilà que la situation est encore plus difficile. Dans de tels cas, l'assurance de protection juridique Vacanza peut s'avérer une aide précieuse, comme le montrent les exemples suivants.

### Accident de la circulation

Gabriela F. se rend en vacances en Espagne, au volant de sa voiture. Dès le deuxième jour, elle est mêlée à un accident de la route. Un autre conducteur lui a brûlé la priorité. Heureusement, il n'y a eu que des dégâts de carrosserie pour les deux voitures. Malgré les difficultés de communication en espagnol, Gabriela F. note l'identité du conducteur et l'adresse de son assurance.

De retour en Suisse, elle veut prendre contact avec la compagnie d'assurance espagnole, ce qui s'avère assez difficile. Elle remet le cas à l'assurance de protection juridique à l'étranger Vacanza, qui règle directement le sinistre, à son entière satisfaction.

### Coups et blessures

Roland S. est en vacances à Nice avec sa compagne. Pendant une promenade dans un parc, le couple est agressé par un groupe de jeunes. Roland S. en retire plusieurs blessures. La police, qui a été appelée, dresse un procès-verbal, auditionne les témoins et écrit un rapport.

Les agresseurs sont retrouvés et Roland S. porte plainte. De retour en Suisse, il transmet le cas à Vacanza, l'assurance de protection juridique à l'étranger de Visana. Avec l'aide d'un avocat de Nice, les agresseurs sont condamnés à payer une indemnisation, en plus de devoir prendre en charge les factures de médecin et d'hôpital.

### Location de voiture

Remo P. réalise un rêve de longue date. Lui, la Harley et la route 66, et personne d'autre. Lorsqu'après un voyage de deux semaines il rend la moto qu'il a louée, le propriétaire découvre des dommages sur la Harley et veut les facturer à Remo P. qui refuse de prendre en charge les coûts de la réparation, n'estimant pas être responsable des dommages en question.

Le propriétaire décide alors de garder la caution déposée au préalable par Remo P. Ce dernier s'en remet alors à l'assurance de protection juridique à l'étranger. Elle examine le contrat de location et contacte le propriétaire de la Harley, en Californie. Un arrangement est conclu et Remo P. récupère sa caution.

**Hannes Bichsel**

**Gestion des produits Clientèle privée**

### Vacanza: huit semaines gratuites pour les personnes disposant d'une assurance complémentaire

Tous les assurés Visana disposant d'une assurance complémentaire Hôpital, Traitements ambulatoires ou Basis sont assurés Vacanza pour huit semaines par voyage et gratuitement. En plus des frais de guérison et de l'assurance de protection juridique à l'étranger, des assurances de frais d'annulation, de bagage et de cartes-clients et cartes de crédit sont incluses. Le service d'aide immédiate 24 heures sur 24 (+41 22 819 44 11) vous aide rapidement et simplement. Vous trouverez plus d'information sur Internet, à l'adresse [www.visana.ch](http://www.visana.ch). Et votre agence Visana vous conseillera volontiers.

# Acouphène – un compagnon encombrant

**Chacun d'entre nous entend de temps en temps un sifflement dans l'oreille. Heureusement, ce phénomène disparaît généralement aussi vite qu'il est apparu. Mais si les symptômes se font sentir régulièrement et durant plusieurs jours, il pourrait s'agir d'un acouphène.**

L'acouphène ou tinnitus (du latin «tinnere» = tinter) se manifeste par une sensation acoustique, qui n'est pas provoquée par une source de bruit extérieure. Seules les personnes touchées entendent ces bruits subjectifs. Ils sont décrits comme des grondements, des tintements, des sifflements, des grésillements,

des bruissements ou des craquements. Mais il n'est pas toujours possible de relier ce son subjectif à un bruit réel. Par contre, lors de l'acouphène objectif qui est rare en comparaison, les bruits sont mesurables.

## Comment un acouphène apparaît-il?

La majorité des spécialistes considèrent l'acouphène comme un symptôme ou un syndrome plutôt que comme une maladie. Les causes en sont tout aussi diverses que la manière dont il se manifeste. Les symptômes peuvent apparaître suite à des dommages de l'audition, à des dommages dus au bruit, à la maladie de Menière (vertiges) et à d'autres maladies. Souvent, un acouphène est la suite d'une perte subite de l'audition ou de problèmes de la colonne cervicale ou au niveau orthodontique. La moitié de toutes les personnes concernées désignent le stress comme déclencheur.

Cependant, l'on suppose que les causes citées ne mènent pas directement à des sons dans l'oreille mais que l'acouphène est généré dans le cerveau. Cette supposition s'appuie sur des cas isolés, où le nerf auditif de personnes touchées par l'acouphène a été sectionné. Ils n'entendaient alors plus rien d'autre que les acouphènes.

## Vivre avec l'acouphène

Il est important de s'offrir suffisamment de calme et de détente. Il s'agit d'éviter le stress et les charges acoustiques trop fortes. Par contre, écouter de la musique douce et rythmée peut être un moyen d'oublier les tintements et de lutter contre les difficultés à trouver le sommeil. De manière générale, il faut éviter que toutes les pensées et sensations tournent autour de l'acouphène.



## Les phases de l'acouphène

En général, on distingue trois phases, mais elles ne se basent sur aucun résultat scientifique. Le classement se fait selon l'expérience des personnes concernées.

- Bourdonnements d'oreille jusqu'à trois mois après la première apparition, durant moins d'une heure, au moins une fois par semaine: **souçons quant à un acouphène aigu**
- Bourdonnements d'oreille jusqu'à six mois après la première apparition, durant plus d'une heure, au moins une fois par semaine: **acouphène subaigu**
- Bourdonnements d'oreille durant plus d'un an (ou six mois, selon l'auteur), constamment: **acouphène chronique**

## Quelles sont les chances de guérison?

Les acouphènes sont classés en trois phases (voir encadré). L'acouphène aigu peut se résorber de lui-même. Souvent, il représente un signe de surmenage physique ou psychique. Pour la guérison, il est décisif de se rendre rapidement chez le médecin de famille pour un examen. Selon le diagnostic, un spécialiste ORI (oto-rhino-laryngologie) sera contacté afin de prescrire une thérapie adéquate.

Cependant, en cas d'acouphène chronique, il n'existe pas encore de possibilité de traitement médical. Les patients doivent apprendre à diminuer leurs peurs afin de mieux vivre avec l'acouphène. Il existe des aides permettant de les assister dans ce processus, il peut s'agir d'un

bon conseil médical, d'une aide psychologique ou de groupes d'entraide. L'objectif est de permettre que l'acouphène soit supportable dans la vie de tous les jours. Peut-être est-ce une consolation pour les personnes touchées de savoir que 90 % d'entre elles vivent bien, malgré les tintements dans l'oreille.

Vous trouverez plus d'information sur les sites [www.tinnitus-zentrum.ch](http://www.tinnitus-zentrum.ch) et [www.tinnitus-liga.ch](http://www.tinnitus-liga.ch).

**Anna Schaller**  
Journaliste

## Que paye Visana?

En cas d'acouphène **aigu**, Visana prend en charge au titre de **l'assurance obligatoire des soins** (assurance de base) les coûts pour l'examen, le diagnostic et le traitement aigu, pour autant que le médecin ou l'hôpital soit reconnu et que les traitements soient facturés selon la convention/le tarif en vigueur.

En cas d'acouphène **chronique**, une guérison durable dans le sens d'une suppression de l'acouphène n'est pas possible jusqu'ici, ni par médicaments, ni par une opération, ni par d'autres procédés de guérison. Si une thérapie devient nécessaire, dans le sens d'une gestion individuelle de l'acouphène, les prestations sont prises en charge au titre de **l'assurance complémentaire de frais de guérison**, à condition que le traitement soit efficace, adéquat, économique et que le type de traitement soit reconnu par Visana. Dans tous les cas, un examen individuel est nécessaire.

# «Parfois, je cherche une aiguille dans une botte de foin»

**Entretien avec Pia Riesen.** Cette ancienne responsable du service des soins travaille au controlling des soins de Visana. Aidée des connaissances dont elle dispose et de son expérience, elle vérifie continuellement la collaboration avec les différents établissements médico-sociaux et homes médicalisés.

Grâce à son expérience pratique dans le domaine des soins et à des connaissances professionnelles solides acquises en tant qu'ancienne responsable du service des soins,

cette Bernoise arrive à élucider si les établissements médico-sociaux facturent à un tarif correspondant au besoin en soins de leurs résidents. Son travail est surtout placé sous le signe de l'assurance qualité de Visana. «Il ne s'agit pas de faire des reproches moralisateurs» car «là où des personnes travaillent, des erreurs surviennent».

## Visites à domicile régulières

Les visites à domicile de Pia Riesen se déroulent toujours selon le même schéma. Cela garantit que tous les EMS soient traités de la même manière. Pia Riesen prend rendez-vous avec la direction de l'EMS, pour une visite. Dans une pièce permettant de respecter la protection des données, elle peut examiner la documentation des soins et vérifier ainsi le niveau de soins requis d'une personne résidant à l'EMS. «Ce travail ressemble souvent à la recherche d'une aiguille dans une botte de foin», explique Pia Riesen. Il s'agit d'évaluer la totalité des données. Certains détails sont discutés directement avec le personnel soignant. Après avoir étudié le dossier, Pia Riesen a un entretien avec la direction de l'EMS et explique, le cas échéant, pourquoi le niveau de soins requis défini ne lui semble pas correct.

## Le respect remplace peu à peu les doutes

Au début, le travail de Pia Riesen provoquait de nombreux doutes. «Certains responsables des EMS ressentissaient mes demandes et mes visites comme un manque de confiance» nous dit-elle. Elle ajoute qu'il s'agit plutôt de pouvoir créer un dialogue, permettant de trouver ensemble des solutions. Et que finalement, il y va du bien des patients et patientes.



## Des centres d'intérêt très divers

Pia Riesen vit dans l'agglomération de Berne et visite souvent l'Oberland bernois, même en privé, que ce soit pour des randonnées ou dans le cadre du club de parapente, dont son mari est membre. Avant, elle était parapentiste elle aussi, mais aujourd'hui, elle préfère s'adonner à des activités plus artistiques. En effet, elle crée des bijoux ou jardine. Et qui sait, peut-être refera-t-elle un jour de la moto, puisqu'elle a le permis nécessaire. Mais pas avant d'avoir terminé la formation en emploi qu'elle suit actuellement.

Entre-temps, le processus s'est mis en route sans frictions avec la plupart des EMS. «Par le contact régulier, on apprend à se connaître et à se respecter et je suis considérée maintenant comme une partenaire» dit Pia Riesen. Son travail est ressenti comme étant utile et pertinent, ce qui est, nous explique-t-elle, sa meilleure récompense.

## Toujours en déplacement

Pia Riesen se déplace principalement dans l'Oberland bernois, d'EMS en EMS. Par sa collaboration à différents réseaux médicaux, son influence dépasse pourtant les frontières du canton.

Elle apprécie son autonomie et le fait de pouvoir décider elle-même de son rythme. «J'aime être en déplacement, l'inaction me pèse», nous confie-t-elle. Son activité chez Visana reste dans le domaine des soins, mais elle lui a

permis d'adopter un nouvel angle de vue, depuis qu'elle représente la partie qui prend en charge les coûts.

«Mon domaine d'activité dépasse les seuls soins, ce qui est très intéressant et diversifié.» Puisque la branche des soins est en développement constant, elle se tient au courant en consultant des ouvrages spécialisés et en suivant régulièrement des cours pratiques. «C'est important parce que je veux rester crédible, et ne tiens pas à devenir une bureaucrate éloignée du terrain.»

**Urs Schmid**

**Communication d'entreprise**



# Eiger, Mönch et autres offres top

**visana**club

**Visana Club – les offres d'hiver.** Profitez des nouvelles offres du Visana Club et vivez des moments de plaisirs hivernaux aux sommets, par exemple dans la superbe région de la Jungfrau.

Eiger, Mönch et Jungfrau forment les coulisses idéales pour des vacances d'hiver mouvementées dans l'Oberland bernois. Les skieurs et les adeptes du snowboard peuvent s'en donner à cœur joie sur 213 km de pistes et pour les autres, qui veulent jouir de la splendeur inégalée de la nature de manière différente, il y a 100 km de chemins de randonnée et 50 km de pistes de luge. Les lieux de villégiature d'hiver de la région de la Jungfrau sont faits autant pour les activités sportives que pour le repos dans un cadre naturel splendide.

**Doro Engels**

Spécialiste Marketing clientèle privée

## Visana Club – d'avantage pour vous

En tant que cliente ou client de Visana, vous êtes automatiquement membre du Visana Club, sans qu'il ne vous en coûte rien. Avec votre carte d'assurance et les coupons pour les offres que vous trouvez dans le magazine du club, vous pouvez bénéficier d'offres spéciales exclusives et de réductions de prix. Voici comment procéder: chaque coupon vous donne les indications spécifiques. Vous trouverez des détails sur toutes les offres sur [www.visana-club.ch](http://www.visana-club.ch), en appelant la ligne d'information spéciale 031 357 94 09, dans le «VisanaFORUM» ou dans la Newsletter de Visana, que vous pouvez abonner sur [www.visana.ch](http://www.visana.ch). Toutes les offres sont proposées à titre gracieux par nos partenaires. Visana n'engage pas un seul franc de l'argent des primes pour le Visana Club.

## Offre de sport d'hiver dans la région de la Jungfrau

Profitez de l'hiver dans une des plus belles régions alpines, avec cette offre spéciale:

- **5 nuitées** (de dimanche à vendredi) avec **petit-déjeuner** dans un hôtel de votre choix à Grindelwald, Wengen, Mürren ou Lauterbrunnen
- **Passeport de 5 jours des Chemins de fer de la Jungfrau**

**Validité:** du 14 au 19 décembre 2008, du 25 janvier au 6 février 2009, du 8 mars au 10 avril 2009. Selon la catégorie de l'hôtel, vous pouvez économiser jusqu'à 440 francs! Vous trouverez plus d'informations dans le magazine du club, placé comme supplément dans le «VisanaFORUM» ou sous [www.visana-club.ch](http://www.visana-club.ch).



## Les nouvelles offres de l'hiver



**SONY**

### Magnétophone DVD de Sony RDR-HX680

A 399 au lieu de 449 francs – vous économisez 50 francs.



### Tapis de course «Runner» de Kettler

1099 au lieu de 1399 francs – vous économisez 300 francs.



### Spa découverte et massage, au «Solbad & Spa Schönbühl»

88 au lieu de 108 francs – vous économisez 20 francs.



### Burgerbad Leukerbad

Rabais de 30 % sur la carte journalière.



### Bain d'eau saline naturelle et sauna, au «Solbad & Spa Schönbühl»

30 au lieu de 45 francs – vous économisez 15 francs.



### Calendriers et agendas de photos, de ExtraFilm

Rabais de 30 %



### LeapPad – le système pour apprendre en jouant

99.90 au lieu de 139.70 francs – vous économisez 39.80 francs. Encore jusqu'au 31.12.2008.

## Toujours d'actualité

Vous continuez à pouvoir profiter de ces offres, qui restent d'actualité. Plus d'informations sur [www.visana-club.ch](http://www.visana-club.ch).

### Spécial neige et bain, Leukerbad

5 nuitées avec petit-déjeuner dans un hôtel que vous choisissez parmi ceux participant à l'offre, avec en plus le passeport de 5 jours pour les trains et les bains thermaux. Vous économisez jusqu'à 350 francs. **Valable du 11 janvier au 17 avril 2009.**

### Appareil photo numérique Sony Cyber-shot

223 au lieu de 279 francs – vous économisez 56 francs. Offre valable encore jusqu'au 31 décembre 2008 ou jusqu'à épuisement du stock.

### Appareil reflex numérique Sony DSLR A300

739 au lieu de 998 francs – vous économisez 259 francs. Offre valable encore jusqu'au 31 décembre 2008 ou jusqu'à épuisement du stock.

### Livres de photos d'ExtraFilm

Rabais de 30 % sur tous les livres de photos. Encore jusqu'au 31 décembre 2008.

### Vélo d'intérieur «bike !me» de Kettler

599 au lieu de 749 francs – vous économisez 150 francs. Offre valable encore jusqu'au 31 décembre 2008 ou jusqu'à épuisement du stock.

### Grand Hôtel des Bains,

#### Yverdon-les-Bains: deux nuitées

Vous économisez 180 francs. Encore jusqu'au 31 décembre 2008.

### Passeport Musées comme abonnement de découverte (cinq entrées)

50 au lieu de 65 francs – vous économisez 15 francs. Encore jusqu'au 31 décembre 2008.

### Alpamare

Rabais de 15 % pour les membres du Visana Club et trois personnes peuvent vous accompagner. Encore jusqu'au 31 mars 2009.

# Remise de médicaments simple et bon marché

**Conditions spéciales auprès de MediService.** Visana soutient tous les canaux de distribution pour médicaments et elle est donc également pour le retrait direct de médicaments. Depuis plus de dix ans, Visana travaille avec la pharmacie spécialisée MediService, ce qui vous permet de bénéficier de conditions spéciales attrayantes, en tant qu'assuré ou assurée.

MediService fournit des patients de toute la Suisse en médicaments, sur présentation de l'original de l'ordonnance. Ils sont emballés de manière discrète et envoyés par la Poste, en recommandé, à l'adresse de votre choix. Vous décidez également du délai de livraison. Si vous ne deviez pas être joignable au moment de la remise du paquet, vous pouvez convenir avec la Poste d'une deuxième remise gratuite, ultérieurement.

## Le service clientèle répond à vos questions

Le service pharmaceutique à la clientèle de MediService est à votre disposition en cas de questions, au numéro d'appel gratuit 0800 817 827. Votre ordonnance est saisie électroniquement par le personnel spécialisé de la pharmacie et vérifiée puis validée par un pharmacien ou une pharmacienne. La sécurité et la qualité ont la plus haute priorité auprès de MediService.

## Spécialistes des patients longue durée

En onze ans de service, MediService a servi plus de 100 000 patients et s'est spécialisé dans les besoins de malades chroniques et de patients nécessitant des traitements complexes. En plus de la livraison en médicaments, MediService offre une prestation complémentaire: Pharma Care. Elle comprend un accompagnement thérapeutique gratuit pour les patients chroniques et les malades à long terme, souffrant de maux graves, des informations et de l'assistance pour l'emploi de médicaments ainsi que des prestations d'aide administrative, par exemple un conseil en assurance sociale.

Le décompte des médicaments se fait directement par Visana, il n'y a pas de charges supplémentaires pour les



personnes assurées. Vous trouverez plus d'informations sur [www.mediservice.ch](http://www.mediservice.ch). Et votre agence Visana vous conseillera volontiers.

**Christoph Engel**

**Responsable Achat des prestations et Managed Care**

## Avantages pour les assurés Visana

En tant qu'assuré Visana, vous bénéficiez de conditions spéciales intéressantes:

- 12 % de rabais sur la plupart des médicaments pour les nouveaux clients, durant la première année\*
- 12 % de rabais continuels sur les génériques\*
- Pas de taxes de pharmacie
- Remboursement de fidélité allant jusqu'à 70 francs par an

\* Le rabais est valable pour les médicaments coûtant au maximum 200.-. Les rabais ne peuvent pas être cumulés.

# Payer moins, grâce aux réductions de primes

**Soutien pour les personnes à revenus modestes.** Les personnes dont les moyens financiers sont réduits ont droit à une réduction des primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS), à condition de remplir les conditions qui valent dans leur canton de domicile.

Les conditions d'obtention de la réduction des primes de l'AOS ne sont pas les mêmes dans tous les cantons. Il en va de même pour les montants et les modes de versement des réductions.

## Dans le canton de Berne, réduction de primes pour chaque troisième personne

Dans le canton de Berne, par exemple, environ 300 000 habitantes et habitants bénéficient de réductions de leurs primes AOS, ce qui représente presque un tiers de la population bernoise. La réduction de primes est, pour ces personnes, une contribution importante à la décharge du budget du ménage. Pour 2008, le canton de Berne a prévu un budget de 541 millions de francs pour la réduction de primes, la Confédération y participant à raison de 227 millions de francs.

## Réduction sensible de la prime

Les deux exemples suivants de familles vivant dans la ville de Berne montrent l'importance de la réduction des primes:

### Famille de trois personnes

- Famille monoparentale avec 44 000 francs de revenus nets
- Deux jeunes adultes en formation, âgés de 19 et de 20 ans
- Prime de l'assurance de base: 10 237.80 francs par an (853.15 francs par mois)
- Réduction des primes: 5088 francs (424 francs par mois)

La prime de l'assurance-maladie baisse de près de 50 %, grâce à la réduction de prime.



### Famille de quatre personnes

- Deux parents qui travaillent, avec 85 000 francs de revenus nets
- Deux enfants âgés de 12 et de 14 ans
- Fortune de 150 000 francs
- Dettes de 86 000 francs
- Prime de l'assurance de base: 9437.75 (786.50 par mois)
- Réduction des primes: 1992 francs (166 francs par mois)

La prime de l'assurance-maladie baisse de 21 %, grâce à la réduction de prime.

Vous trouverez plus d'informations sur le droit aux réductions sur le site web du canton de Berne [www.be.ch](http://www.be.ch), sous le thème Réduction des primes. De plus, la ligne d'appel spéciale 0844 800 884 est à votre disposition pour répondre à toutes vos éventuelles questions à ce sujet. Vous trouverez les données concernant les autres cantons dans le tableau aux pages 16 à 18.

**Urs Schmid**

**Communication d'entreprise**

# Comment puis-je profiter en 2009 de la réduction individuelle des primes (RIP)?

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
AG Agence de l'institution d'assurance sociale dans la commune de domicile (anciennement «agence AVS»)	Les assurés peuvent déposer une demande pour les RIP 2009 auprès de leur commune de domicile. Ceux qui étaient au bénéfice du subsidie en 2008 reçoivent directement le formulaire, qui peut être obtenu par tous les autres ayants droit auprès du service compétent.	jusqu'au 31 mai de l'année précédant celle dans laquelle la réduction de primes doit être accordée	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. <b>Important:</b> il n'est pas donné d'autre avis concernant le subsidie. Les montants des RIP calculés ultérieurement seront versés aux assurés directement par l'institution d'assurance sociale du canton d'Argovie. Paiement à la caisse-maladie/l'assuré.
AI Gesundheits- und Sozialdepartement AI, Gesundheitsamt Marktgasse 10d 9050 Appenzell 071 788 94 52	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré/compensation avec impôts encore impayés.
AR Ausgleichskasse Appenzell A.Rh. Kasernenstrasse 9 9100 Herisau 071 354 51 51	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'agence AVS de la commune.	30 septembre 2009	Les réductions de primes sont appliquées directement par la caisse de compensation. Paiement à l'assuré.
BE Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations Forelstrasse 1 3072 Ostermundigen 0844 800 884	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceci ne vaut pas toutefois pour les indépendants ou les personnes possédant des biens immobiliers en dehors du canton. Dans ces cas, une demande doit être adressée à l'office des assurances sociales.	La demande peut être déposée en tout temps, mais seulement pour l'année civile en cours.	Les réductions de primes déjà existantes continuent sans interruption d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
BL Ausgleichskasse Basel-Landschaft Hauptstrasse 109 4102 Binningen 061 425 25 25	Le canton détermine d'office les ayants droit. Le formulaire de demande doit simplement être complété et renvoyé signé.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
BS Amt für Sozialbeiträge Basel Grenzacherstrasse 62 4058 Basel 061 267 86 65	Les assurés doivent adresser une demande de RIP au service des allocations sociales. Ne sont déterminées d'office que les personnes touchant des prestations complémentaires.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
FR Commune de domicile	Les assurés qui ont déjà bénéficié du subsidie en 2008 sont déterminés d'office. Tous les autres doivent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les premiers mois sont crédités ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
GE Service de l'assurance maladie 62, Rte de Frontenex 1207 Genève 026 546 19 00	En règle générale, le formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit. Les personnes soumises à l'impôt retenu à la source et celles âgées entre 18 et 25 ans doivent faire une demande écrite pour obtenir le formulaire.	31 décembre 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton (de manière rétroactive, à partir du début du droit à la réduction). Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
GL Kantonale Steuerverwaltung Hauptstrasse 11/17 8750 Glarus 055 646 61 50	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de prime sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré/compensation avec impôts encore impayés.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
GR Ausgleichskasse des Kantons Graubünden Ottostrasse 24, Postfach 7001 Chur 081 257 42 10	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'agence AVS de la commune.	31 décembre 2009	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
JU Caisse de compensation du canton du Jura 3, rue Bel-Air 2350 Saignelégier 032 952 11 11	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'administration communale.	31 décembre 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les réductions pour les premiers mois sont effectuées ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
LU Agence AVS communale	Un formulaire est envoyé d'office aux assurés qui avaient droit au subsidie en 2008 et doit être transmis par eux à la commune de domicile. Tous les autres doivent adresser une demande à leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
NE Service cantonal de l'assurance-maladie Faubourg de l'Hôpital 3 2000 Neuchâtel 032 889 66 30	Le canton détermine d'office les ayants droit.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption, resp. jusqu'à réception de la nouvelle taxation. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
NW Commune de domicile	Les assurés doivent remplir un formulaire de demande et le déposer auprès de leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
OW Secrétariat communal/ Boursier communal	Un formulaire est envoyé d'office aux assurés qui avaient droit au subsidie en 2008. Tous les autres doivent adresser une demande à leur commune de domicile. Le formulaire de demande rempli doit être déposé auprès de la commune.	31 mai 2009	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
SG Agence AVS communale	Le canton détermine d'office les ayants droit. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire jusqu'à fin février mais estiment avoir droit aux RIP peuvent remettre le formulaire de demande à leur commune de domicile.	31 décembre 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
SH Agence AVS communale	Les assurés doivent adresser une demande à leur commune de domicile, où le formulaire peut être retiré, puis déposé une fois rempli.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
SO Ausgleichskasse des Kantons Solothurn Postfach 116 4501 Solothurn 032 686 22 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent un formulaire de demande, qu'ils doivent transmettre dans les 30 jours dûment rempli à la caisse de compensation compétente.	31 juillet 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
SZ Agence AVS communale	Le canton détermine d'office les ayants droit. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire de demande peuvent le retirer auprès de l'agence AVS, où elles le déposeront une fois rempli.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
TG Commune de domicile	De façon générale, la détermination des ayants droit se fait d'office. Les personnes concernées reçoivent un formulaire. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2009	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
TI Istituto delle assicurazioni sociali Via Ghiringhelli 15a 6500 Bellinzona 091 821 91 11	Un formulaire de demande est envoyé d'office aux assurés qui ont bénéficié du subsidé en 2008 et doit être renvoyé par eux, dûment signé. Tous les autres peuvent retirer le formulaire auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
UR Amt für Gesundheit Klausenstrasse 4 6460 Altdorf 041 875 21 51	De façon générale, la détermination des ayants droit se fait d'office. Les personnes concernées reçoivent un formulaire. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
VD Commune	Les personnes qui n'ont pas bénéficié des RIP jusqu'ici remettent le formulaire de demande dûment rempli à la commune. Les assurés qui y avaient déjà droit sont avisés automatiquement par voie de décision. Le droit au subsidé prend effet à la date à laquelle cette décision est remise.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
VS Caisse de compensation du canton du Valais Avenue Pratiferi 22 1950 Sion 027 324 91 11	Les assurés qui ont déjà bénéficié des RIP en 2008 reçoivent automatiquement un formulaire pour le renouvellement. Sinon, une requête individuelle peut être déposée auprès de la caisse cantonale de compensation.	31 décembre 2009	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZG Commune de domicile	Les assurés à revenu modeste sont informés d'office et reçoivent le formulaire de demande, qui doit être remis à la commune de domicile. Les autres personnes qui estiment avoir droit aux RIP peuvent se procurer un formulaire auprès de la commune.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZH Sozialversicherungsanstalt (SVA) des Kantons Zürich Röntgenstrasse 17 8087 Zürich 044 448 50 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Tous les assurés reçoivent un formulaire individuel de demande au moyen duquel les ayants droit doivent demander le versement des RIP 2009 à l'assureur-maladie.	Si le formulaire de demande n'est pas renvoyé signé à la SVA dans un délai de deux mois, le droit au subsidé est perdu.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Elles figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

# Avez-vous droit à des prestations complémentaires?

**Un niveau de vie adéquat grâce à des prestations complémentaires (PC). Lorsque l'AVS et l'AI ne suffisent pas à couvrir le minimum en besoins vitaux, les personnes percevant une rente et les invalides peuvent demander des prestations complémentaires. En effet, si les conditions sont remplies, il existe un droit légal à ces prestations.**

Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI aident la personne assurée lorsque les rentes et le reste du revenu et de la fortune ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux minimaux. Les prestations complémentaires font partie des fondements sociaux de la Suisse.

## Prestations et remboursement des frais

Les PC sont versées par les cantons. Elles sont constituées, d'une part, de prestations annuelles qui sont versées mensuellement et d'autre part de remboursements de frais de maladie et d'invalidité.

Pour bénéficier des PC, il faut:

- avoir droit à une rente de l'AVS, même en cas de retraite anticipée, ou à une rente de l'AI (à des conditions bien précises) ou à une allocation pour impotent de l'AI
- vivre en Suisse
- être de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère peuvent également bénéficier des PC, si elles remplissent certaines conditions.

En plus des prestations annuelles ou indépendamment de ces dernières, les frais de maladie et d'invalidité sont remboursés, pour autant qu'ils ne soient pas couverts par une assurance. Les dépenses suivantes sont indemnisées, par exemple: quote-part et franchise de l'assurance obligatoire des soins (AOS), traitements dentaires, aides ménagères, frais de transport, cures prescrites par un médecin, etc.

## Faire une demande

Si vous voulez faire valoir une demande pour des PC, vous pouvez contacter le service PC compétent (voir encadré). Vous y obtiendrez les formulaires officiels pour la demande. Les formulaires peuvent être déposés par la personne ayant droit aux PC, par une personne de sa famille proche ou par un représentant.

**Urs Schmid**  
Communication d'entreprise

## Informations diverses

Les services PC des cantons et des communes peuvent vous renseigner. Adressez-vous à votre caisse de compensation cantonale ou à l'office AVS communal qui vous livrera un **mémento contenant plus de données et des exemples de calculs concrets**. Ce mémento est également disponible sur Internet: [www.avs.ch](http://www.avs.ch)

Sur le site web de Pro Senectute, vous pouvez procéder à un calcul provisoire pour déterminer si vous avez droit aux PC: [www.pro-senectute.ch](http://www.pro-senectute.ch)

# Spot

## Modifications des conditions d'assurance

Visana a entrepris des modifications du texte des Conditions générales du contrat d'assurance (CGA) et des Conditions complémentaires (CC). Il s'agit de corrections marginales et d'actualisations.

### Assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA)

Visana a réactualisé certaines CGA et CC. Les assurances complémentaires suivantes sont concernées: assurance-accidents sous forme de capital TUP, assurance individuelle d'indemnités journalières en cas de maladie, assurance-maladie d'indemnités journalières pour les petites entreprises, assurance agricole, assurance complémentaire des frais de guérison Médecine complémentaire. Certains passages ont été actualisés.

### Conditions supplémentaires (CS)

Visana a réactualisé une CS: assurance individuelle d'indemnités journalières en cas de maladie (LCA) pour personnes passant de l'assurance collective d'indemnités journalières en cas de maladie, type A ou B, dans l'assurance individuelle d'indemnités journalières en cas de maladie ou dans l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie pour petites entreprises.

La documentation peut être obtenue auprès de toutes les agences de Visana ou par Internet sur le site

[www.visana.ch](http://www.visana.ch)

### Informations importantes

#### Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions concernant votre assurance, vous pouvez vous adresser en tout temps à Visana. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse de votre interlocuteur sur votre police actuelle.

Pour toute question relative aux formulaires, vous trouverez les explications sur Internet, sous [www.visana.ch](http://www.visana.ch) > Personnes > Service > Questions fréquentes > Questions techniques.

#### Visana Assistance

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance vous offre son soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro de téléphone +41 22 819 44 11. Ce numéro figure également sur votre carte d'assuré.

#### Contact pour la protection juridique en matière de santé

Si vous souhaitez avoir recours à la protection juridique en matière de santé pour faire valoir vos droits à des dommages-intérêts, veuillez téléphoner au 021 641 61 20.

## Faites donc l'essai de notre Newsletter



Notre Newsletter électronique vous permet d'obtenir des informations par abonnement. Nous vous informons cinq à six fois par an, dans un e-mail à votre adresse, sur les possibilités de réaliser des économies, les nouveaux produits et prestations ainsi que les actions spéciales proposées par le Visana Club. Ceci assorti chaque fois d'un conseil, vous permettant de faire quelque chose pour votre santé.

Faites donc un essai. Abonnez-vous à la Newsletter gratuitement par Internet sur le site [www.visana.ch](http://www.visana.ch) > Visana > Newsletter. Vous pourrez par la suite en tout temps mettre fin à l'abonnement.

## Eveil en douceur

Le wake-up light de Philips simule un lever de soleil aussi vrai que nature, vous permettant de vous réveiller naturellement et en douceur. Il plonge la chambre à coucher dans une agréable lumière qui devient plus intense après 30 minutes, jusqu'à ce que le soleil artificiel soit complètement levé.

Si la lumière ne suffit pas à vous tirer du lit, vous pouvez ajouter des tons de réveil naturels grâce à la radio intégrée. Le bouton snooze permet aux plus paresseux d'obtenir un petit sursis. L'agréable lumière diffusée par le réveil à lumière en fait également une excellente lampe de lecture.



Vous pouvez commander le réveil à lumière pour seulement 184 francs, au lieu de 229, au moyen du coupon de commande ou par e-mail à [info@motio.ch](mailto:info@motio.ch) avec indication de votre adresse et objet: «Réveil à lumière».

### Faute d'impression dans VisanaFORUM EXTRA

Une regrettable faute d'impression s'est glissée dans VisanaFORUM EXTRA, que vous avez reçu en annexe à votre police. Dans l'article «Economiser sur les primes avec Visana», la franchise ordinaire pour adultes de 350 francs mentionnée est erronée. Elle s'élève en fait à 300 francs. Nous vous prions d'excuser cette erreur.

### Coupon de commande

Je commande:

(indiquer le nombre) réveil(s) à lumière Philips à 184 francs.

Frais de port et envoi sont compris dans le prix. Veuillez joindre le chèque Wellness 4 du VisanaFORUM 3/07. Le délai de livraison est de trois semaines au maximum.

Madame  Monsieur

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Téléphone

Signature

Envoyer le talon de commande rempli à:  
Motio SA, case postale 304, 3250 Lyss.

# «Le don d'organes sauve des vies»

**Trop peu de personnes sont conscientes qu'en faisant don d'un organe, elles sauvent une vie. C'est là l'avis de Trix Heberlein, présidente de Swisstransplant, la fondation nationale pour le don et la transplantation d'organes. Conséquences: chaque année, plus de 50 personnes meurent parce qu'elles n'ont pas reçu d'organe à temps.**

Lors de notre entretien, l'ancienne conseillère nationale et des Etats, Trix Heberlein, exprime son vœu: qu'il y ait de manière renforcée une

réflexion quant au don d'organes. Chacun devrait pouvoir répondre à l'avance à la question de savoir s'il veut faire don de ses organes après sa mort.

## **Trix Heberlein, existe-il une obligation de don d'organe?**

Trix Heberlein: Non, bien sûr que non. Il n'y a pas non plus un droit aux organes. Il faut dans tous les cas défendre l'intouchabilité du corps. Chacune et chacun peut et doit décider librement de faire don de ses propres organes ou non.

## **Longues listes d'attente**

### **Pourquoi faire don de mes organes?**

Chaque don d'organes sauve des vies humaines. Beaucoup de patientes et de patients meurent chaque année parce qu'ils ne reçoivent pas un don d'organe à temps. A la fin de l'année dernière, 870 personnes attendaient un organe. Face à ce chiffre, seules 81 personnes ont fait des dons d'organes après leur mort. De plus, attendre un organe est généralement synonyme de maladie grave, de baisse de la qualité de vie et de frais élevés.

### **Le don d'organes reste un sujet tabou?**

Non. Le problème est plutôt que beaucoup de gens n'aiment pas penser à leur propre mort. Et lorsque le moment arrive, la plupart du temps, il est trop tard pour prendre une décision.

### **Qui peut faire don de ses organes?**

Tous, les personnes jeunes comme les personnes âgées, hommes et femmes confondus. L'année dernière, le donneur d'organe le plus âgé avait 80 ans. Ce qui est décisif, c'est que la personne donne son autorisation. La manière



## **Active, dans la nature et dans la famille**

La réponse de Trix Heberlein à la question de savoir comment elle garde la santé est «beaucoup d'air frais et de mouvement». Elle fait du vélo deux à trois fois par semaine, devant chez elle ou dans les montagnes. De plus, elle veille à dormir suffisamment: «Je me lève tôt et je ne me couche pas tard». Interrompue par un bref appel téléphonique de sa fille, elle ajoute fièrement que «garder les petits-enfants aide énormément à rester en forme». Et que cela est amusant.



la plus simple de le faire est au moyen de la carte de donneur, qui représente une déclaration de volonté, comme un testament.

## **Déclaration et information à l'avance**

### **Que se passe-t-il si quelqu'un ne veut pas faire don de ses organes?**

Il faut respecter cela. Chaque personne a le droit de ne pas faire don de ses organes. Ce qui est important, c'est que chacun d'entre nous se pose la question assez tôt, déclare sa volonté et en informe ses proches. Il ne faut pas attendre d'être à l'hôpital.

### **Beaucoup de gens ont peur de ne plus être bien soignés, après avoir fait leur déclaration.**

Aucun médecin ne laisse son patient mourir à dessein. De plus, les organes ne sont employés que lorsque la mort ne fait plus aucun doute, lorsque toutes les fonctions du cerveau et du tronc cérébral sont définitivement éteintes. Cela doit être confirmé par deux médecins indépendants, et cela deux fois, en six heures.

## **Entretien:**

**Christian Beusch**

**Responsable Communication d'entreprise**

## **De l'aide pour plus de 8000 personnes**

En tant que présidente de Swisstransplant, Trix Heberlein s'engage pour la promotion et le développement de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules à l'échelle de tout le pays. La fondation est responsable pour la coordination entre les organes à disposition et les patientes et patients. Depuis la création de Swisstransplant, plus de 8000 personnes ont reçu un organe au cours des 22 dernières années, en Suisse. L'avocate Trix Heberlein a été Conseillère nationale de 1991 à 2003 et a représenté le canton de Zürich, en tant que Conseillère aux Etats, de 2003 à 2007.

## **Carte personnelle**

Au moyen de la carte de donneur, toute personne peut simplement déclarer si elle veut faire don de ses organes après le décès, et si oui, de quels organes, de quel tissu et de quelles cellules. Cette carte peut être chargée et imprimée simplement à partir d'Internet ([www.swisstransplant.ch](http://www.swisstransplant.ch)) ou commandée directement auprès de Swisstransplant. Il est important de toujours porter sa carte de donneur sur soi, tout comme la carte d'identité ou le permis de conduire. Le donneur et le receveur restent toujours anonymes. Ceux qui désirent soutenir Swisstransplant financièrement peuvent le faire par un don (compte postal: 80-14916-8).